

À tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Ursule,

Nous avons étudié, en collaboration avec le Comité pour la sauvegarde des Chutes de Ste-Ursule, les documents que nous avons pu obtenir concernant le projet de centrale hydroélectrique dans le Parc des Chutes. Nous avons constaté de graves lacunes dans les documents que nous énumérons au verso.

Contrairement aux prétentions du Conseil municipal, nous estimons que **le projet sera déficitaire** pendant les 8 premières années. Il y a de nombreux oublis dans l'estimation de coûts et le rapport d'études économiques est trompeur. Vous serez appelés, en tant que contribuables, à combler tout déficit par votre compte de taxes :

« Différents experts nous ont confirmé qu'au moins les 8 premières années seraient déficitaires, donc les citoyens devront payer la taxe spéciale dès le départ. Les seuls qui sont assurés de faire de l'argent, ce sont les consultants au début du projet. » indique René Boulanger, du Comité de sauvegarde, résident de Sainte-Ursule.

L'ingénieur Réal Reid, spécialiste du domaine de l'énergie, co-auteur du livre « L'éolien, au cœur de l'incontournable » et administrateur de la Fondation Rivières ajoute : *« L'information économique présentée déforme les données et ne mentionne pas que les profits seront très faibles les premières années et n'utilise pas des coûts actualisés. C'est un leurre très grave. Il est totalement ridicule d'y allouer plus de 10 M\$, c'est totalement démesuré et un non-sens ».*

Les citoyens perdraient un magnifique parc naturel équipé d'infrastructures qu'il est possible de rentabiliser. *« Nous sommes venus nous établir à Sainte-Ursule à cause du Parc. Nous y allons souvent nous ressourcer, nous en avons de besoin. Si le parc est défiguré, il nous faudra trouver un autre endroit et déménager »* déclare Julien Mineau du groupe Malajube, résident de Sainte-Ursule.

De même, Marc-Olivier Harvey, résident de Sainte-Ursule et diplômé en Géographie - aménagement du territoire, précise *« le parc abrite de nombreuses espèces fauniques de grandes valeurs : des pruches de centaines d'années, certaines espèces rares de champignons, des tortues des bois (espèce menacée), une frayère à maskinongés, l'emblème de la région, ainsi qu'une frayère à achigan, etc. Les travaux, les routes, la réduction de l'écoulement et le bruit altéreront irrémédiablement cette biodiversité ».*

Alain Saladzius, ingénieur et cofondateur de la Fondation Rivières, a étudié en détail l'estimation des coûts de construction (non divulguée par la Municipalité, accessible en ligne sur le site www.fondationrivieres.org) : *« Ces coûts sont incomplets, il faut calculer l'impact d'un projet d'au moins 13 M\$ au lieu de 10 M\$. Et pour ce qui est de la rentabilité du parc, le parc régional de la rivière Batiscan, autrefois menacée par un barrage, est aujourd'hui la preuve qu'il est possible qu'un parc soit viable (chiffre d'affaire annuel de 600 000\$) dans la région sans harnacher une si belle chute, mais en proposant plutôt un camping très populaire. »*

Le 1^{er} septembre, faites entendre votre voix en signant le registre au bureau municipal pour demander toute l'information et ensuite la tenue d'un vote secret par référendum !

Pour le service de navette, composez le 819 244-1542, 819-268-5400 ou 819-228-6402

Ce que la Municipalité ne vous a pas dit :

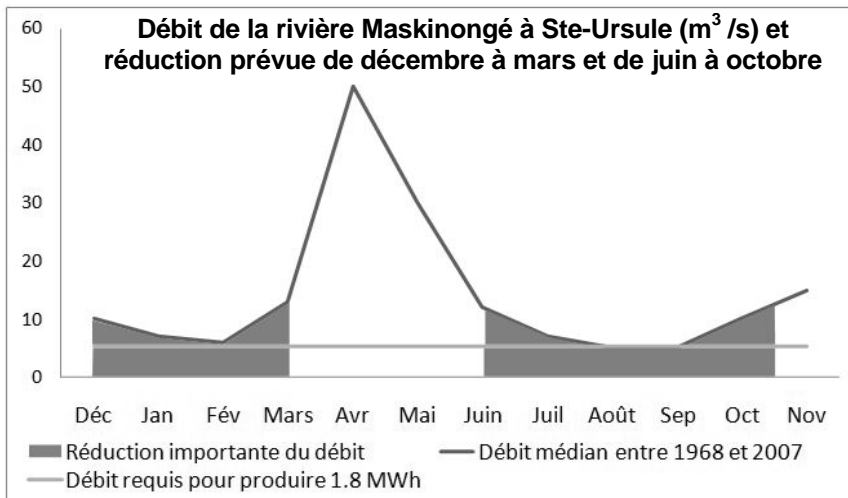
Le Comité pour la sauvegarde des chutes de Sainte-Ursule et Fondation Rivières tiennent à vous informer des faits suivants :

Dépassements de coûts :

- Le rapport de BPR (non divulgué) mentionne une imprécision de 30 % des coûts;
- La Taxe de vente du Québec de 9,5 %, soit près de 1 M\$, n'a pas été incluse dans le 10 M\$;
- De nombreux coûts de construction ne sont pas inclus dans les estimations : le dynamitage pour le chemin d'accès, le réaménagement du site (plantation d'arbres, gazon, etc.), les fossés, la ligne électrique d'approvisionnement, l'aménagement intérieur incomplet, l'eau potable et les eaux usées du bâtiment, le nivellement et l'accès routier pour la conduite forcée, etc;
- De nombreux coûts indirects sont « exclus » : études d'impacts, audiences publiques, taxes, « dépenses du propriétaire », inspection, permis et frais de dédouanage, etc;
- Selon un tableau de BPR non divulgué, le bénéfice net de la Municipalité ne serait que de 43 000 \$ la première année et il faudrait 10 ans pour atteindre 243 000 \$! En dollars d'aujourd'hui, le profit net moyen serait de 87 000 \$ et non de 250 000 \$ comme ils le prétendent.

Conséquences pour le Parc :

- La réduction de l'eau dans la chute afin d'augmenter la production d'électricité (chute à « piton »);
- La construction d'un 2^e bâtiment en haut, près de la passerelle, absent de la simulation de BPR;
- Le déboisement sur 6 340 mètres carrés, le dynamitage de 1 350 mètres cubes de roc, une route d'accès de 1 055 mètres de long et 8 mètres de large, la démolition de la passerelle suspendue et de la passerelle en bois, leur remplacement par deux ponts très larges pour la machinerie, etc;
- Une trouée de 305 mètres de long dans le boisé entre la prise d'eau et la centrale;
- La construction de murs de béton dans la rivière en haut de la chute.



Exemple de chute à piton : La chute à Magnan, St-Paulin

Questions

- Pourquoi la Municipalité ne dévoile-t-elle pas les rapports payés par les contribuables ?
- Pourquoi la Municipalité n'a pas présenté les études de décembre 2009 qu'elle avait déjà entre les mains lors de la tenue de la soirée d'information de janvier 2010 ?
- Pourquoi refuser la tenue d'un vote libre sur ce projet, suite à des débats éclairés ?
- Pourquoi ne pas prévoir des scénarios de coûts plus réalistes ?
- Est-ce que les contribuables devront assumer des coûts s'il y a un dépassement ?

***Si vous souhaitez un vote libre, il faut signer le registre
jeudi le 1^{er} septembre entre 9h00 et 19h00***